



Public

- Personnes en situation d'illettrisme
- Personnes francophones en situation d'analphabétisme, ayant un niveau minimum A2 à l'oral
- Personnes allophones relevant du FLE ayant un niveau minimum A1 à l'oral et autorisées à travailler en France si elles sont issues d'un pays hors-UE
- Personnes signataires du CIR ayant une attestation de suivi de formation OFII
- Mineurs non accompagnés souhaitant s'installer en France

Dates

Du 03/01/2024 au 31/12/2024
Entrées permanentes, accueil du candidat dans un délai maximum de 2 semaines

Durée

Volume horaire hebdomadaire minimum : 6h (salariés), 9h (illettrisme), 18h (FLE)

Parcours de 434 heures maximum

Objectif

Acquérir les compétences linguistiques et les compétences de base nécessaires à l'insertion professionnelle des participants ou à leur entrée en formation qualifiante ou pré-qualifiante.

Lever les freins périphériques à la réussite des parcours.

Obtenir une certification.

Définir une suite de parcours réalisable.

Contenu

Parcours illettrisme / alphabétisation :

- Intégration
- Français, mathématiques, numérique
- Posture professionnelle, soft-skills
- Immersion en situation professionnelle
- Périodes en entreprise
- Accompagnement à l'insertion professionnelle (2 entretiens par mois)

Parcours FLE :

- Intégration (dont module « Grand Débutant Numérique »)
- Français Langue Etrangère – Français Langue à Visée Professionnelle (dont préparation aux certifications)
- Français Langue Professionnelle
- Immersion en situation professionnelle
- Périodes en entreprise
- Accompagnement à l'insertion professionnelle (1 entretien / mois)

Certifications possibles :

- CléA (CERTIF PRO – Echéance enregistrement : 27/01/2025 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5080/>)
- CléA Numérique (CERTIF PRO – Echéance enregistrement : 24/11/2026 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5616/>)
- DELF A2
- Diplôme de Compétence en Langue – Français professionnel de premier niveau (Ministère de l'Education National et de la Jeunesse – Echéance enregistrement : 17/06/2026 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5455/>)
- Diplôme de Compétence en Langue Etrangère Professionnelle – Français Langue Etrangère (Ministère de l'Education National et de la Jeunesse – Echéance enregistrement : 17/06/2026 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5454/>)
- TCF IRN
- Apprenant Agile
- PSC1

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Séances hybrides
- Différenciation pédagogique
- Accompagnement individualisé
- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Jeux de rôle
- Périodes en entreprises



Référente handicap
Catherine Nouvellet

couvellet@cesamformation.org

Votre interlocuteur(trice)

dfll@cesamformation.org / 06.15.63.17.90

Effectifs

Groupe « illettrisme » / « alphabétisation » : de 4 à 12 stagiaires

Groupe « FLE » : de 4 à 12 stagiaires

Modalités de suivi du participant pendant la prestation

Le suivi est assuré par :

- le-la référent-e de parcours du stagiaire (entretiens individuels bimensuels pour les parcours illettrisme, mensuels pour les parcours FLE),
- le-la pilote du dispositif.

Modalités d'évaluation de l'acquisition des compétences

- 1 évaluation intermédiaire à mi-parcours + 1 évaluation finale
- Epreuves certificatives le cas échéant

Documents délivrés à l'issue de la prestation

Attestation de compétences.

Attestation-s de certification-s le cas échéant.

Profils des intervenants

Référents de parcours

Formateurs qualifiés et experts dans leur domaine d'intervention.

Suites de parcours possibles

- Dispositifs en amont de la qualification
- Formations qualifiantes tous secteurs
- Emploi tous secteurs

Modalités d'inscription

Prise de contact spontanée :

dfll@cesamformation.org / 06.67.34.72.38

Ou positionnement VIA Linguistique :

via@cesamformation.org / 03.80.73.91.40

Prérequis

Relever des publics cibles de l'action.

Avoir plus de 16 ans.

Viser une insertion professionnelle en France.

A titre dérogatoire, être salarié de l'IAE (demande individuelle en dehors du temps de travail ou demande de l'employeur sur temps de travail, 6h hebdomadaires minimum)

Résultats

A l'issue :

- 61% d'entrée en formation
- 19% d'entrée en emploi

90 % des candidats au DCL ont obtenu la certification.

Coût-s prise-s en charge possible-s

Prise en charge des coûts pédagogiques et de la rémunération pour les demandeurs d'emploi par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.



Référente handicap
Catherine Nouvellet

cnouvellet@cesamformation.org